

Est-il souhaitable que les pères exercent un temps parental de nuit fréquent dans le cas des nourrissons et les enfants en bas âge ? Débat sur la politique actuelle et les nouvelles données

William V. Fabricius et Go Woon Suh

Arizona State University

L'interrogation sur le bien-fondé de l'exercice fréquent du temps parental de nuit par le père n'ayant pas la garde, dans le cas des enfants de couples séparés âgés de 2 ans ou moins, a suscité de nombreux débats mais les données recueillies sont peu nombreuses. Contrairement à certaines conclusions antérieures, la présente étude a conclu à l'influence positive de la garde paternelle de nuit, concernant à la fois la relation entre le père et l'enfant et la relation entre la mère et l'enfant (a) dans le cas d'un nombre de nuits réparti à égalité entre les parents, (b) en considérant l'impact à long terme sur la relation entre la mère et l'enfant et entre le père et l'enfant (c) à la fois dans le cas d'enfants âgés de 2 ans, et d'enfants âgés de moins d'1 an. Ces bénéfices se sont maintenus comme le démontrent les contrôles réalisés a posteriori sur la qualité du temps parental avec les pères au cours de l'enfance et de l'adolescence, le niveau d'études des parents et les conflits entre l'enfant et ces derniers jusqu'à 5 ans après la séparation, le sexe des enfants et leur âge à la séparation. Quoique les conclusions ne permettent pas d'établir de lien de causalité, elle confirment le bien-fondé des politiques visant à encourager l'exercice fréquent de la garde paternelle la nuit dans le cas des nourrissons et des enfants en bas âge, car les bénéfices associés avec ces séjours de nuit ont été observés aussi bien lorsque les parents étaient initialement d'accord sur le principe de la garde paternelle de nuit, que lorsqu'ils étaient en désaccord et que ledit principe avait été imposé malgré les objections de l'un d'entre eux. Les bénéfices constatés sur la relation père-enfant à long terme correspondent aux conclusions d'études d'intervention ayant permis d'établir que les pères qui s'impliquent davantage avec les nourrissons et les enfants en bas âge développent de meilleures aptitudes parentales et de meilleures relations avec leurs enfants

Mots-clés : partage du temps parental, relations parents-enfants, nourrissons, conflit parental, politique de garde d'enfants

Il y a une quinzaine d'années, un débat a été engagé parmi les responsables de la politique familiale, les chercheurs, les juristes et les professionnels des questions de santé mentale sur les risques et les bénéfices potentiels inhérents à l'exercice du temps parental de nuit par le père, ce dernier n'ayant pas la garde de l'enfant, dans le cas de nourrissons ou d'enfants en bas âge de parents séparés ou divorcés (Biringen, Howard, & Tanner, 2002; Kelly & Lamb, 2000; Lamb & Kelly, 2001; Solomon & Biringen, 2001; Warshak, 2000, 2002). Il y a peu, en juillet 2011, un numéro spécial du *Family Court Review*, le journal de l'Association Internationale des Tribunaux des Affaires Familiales et de Médiation (AFCC), dédié à l'attachement et au temps parental de nuit est paru, suivi de plusieurs commentaires (Garber, 2012; Hynan, 2012; Lamb, 2012; Ludolph, 2012). Dans ce numéro spécial plusieurs chercheurs de renom dans le domaine de l'attachement, y compris Carol George, Judith Solomon (George, Solomon, & McIntosh, 2011), Mary Main (Main, Hesse, & Hesse, 2011), et Alan Sroufe (Sroufe & McIntosh, 2011) ont livré aux professionnels, et par extension aux parents, des recommandations spécifiques contre l'instauration d'une garde paternelle de nuit. Sroufe semblait exprimer les vues du groupe en concluant que:

avant l'âge de 18 mois, il est préférable que les nuits passées loin du responsable principal [NdT la personne exerçant effectivement la garde de

l'enfant] (*sic*) soient exceptionnelles . . . A l'âge de 3 [ans], je ne recommanderais pas que le nombre de nuits soit partagé à égalité. Cette mesure est plus facilement instaurée lorsque l'enfant atteint l'âge de 6 ou 8 ans. (Sroufe & McIntosh, 2011, pp. 472–473)

Sroufe assure les lecteurs que ces recommandations sont "amplement confirmées par les opinions des experts dans le domaine de l'attachement" (Sroufe & McIntosh, 2011, p. 472). La justification théorique de la recommandation de politique familiale selon laquelle la garde paternelle de nuit au cours des premiers mois et de la petite enfance devrait demeurer une mesure "exceptionnelle" réside dans la notion de monotropie, exprimée pour la première fois par John Bowlby dans sa théorie moderne de l'attachement (Bowlby, 1969/1982), laquelle postule que le premier lien d'attachement du nourrisson s'établit de manière exclusive avec le responsable principal. Selon ce raisonnement, les séparations le temps d'une nuit avec le responsable principal risqueraient de porter atteinte à cette toute première relation, avec potentiellement des conséquences à long terme. Inversement, le fait de remettre à plus tard les gardes de nuit ne devrait pas porter atteinte à la relation de l'enfant avec l'autre parent puisque le premier lien d'attachement du nourrisson s'établit de manière exclusive avec le parent principal. La structuration d'un lien d'attachement avec l'autre parent devrait idéalement résulter d'un temps parental plus important que durant la petite enfance. Cependant, comme Everett Waters, autre chercheur de renom dans le domaine de l'attachement, le remarque dans le numéro spécial:

Bowlby est devenu moins radical concernant la monotropie et cela ne se justifie pas dans la logique de la théorie qui prévaut aujourd'hui. Certains du moins peuvent l'affirmer, mais aucune proposition dans la théorie de l'attachement ne peut nous amener à conclure que la tendance monotropique est une évidence incontournable. Les nourrissons et les enfants, comme les adultes, peuvent avoir recours à des figures multiples dans leur quête d'une base sécurisante. (Waters & McIntosh, 2011, pp. 479–480)

Article publié sur Online First, 28 novembre 2016.

William V. Fabricius et Go Woon Suh, Département de Psychologie, Arizona State University.

Une partie des données a été présentée aux assemblées annuelles des Tribunaux des Affaires Familiales et de Médiation, Toronto, Ontario, Mai 2014, et aux assemblées biennales de l'Association pour la Recherche du Développement de l'Enfant, Philadelphie, PA, mars 2015. Nous remercions Meline Arzumanyan et Nicole Speranza qui nous ont généreusement aidés à recueillir les données, et à Barbara Atwood, Solangel Maldonado, Linda Nielsen, Ross Parke, Avi Sagi-Schwartz, Irwin Sandler, Alan Sroufe, et Richard Warshak pour leurs commentaires.

Toute correspondance concernant cet article doit être adressée à William V. Fabricius, Département de Psychologie, Arizona State University, 950 South McAllister, Box 871104, Tempe, AZ 85287-1104. E-mail: william.fabricius@asu.edu

WISE NE VARIETUR
Sous le N° 869



Peu après, une posture plus neutre a été adoptée dans un deuxième numéro spécial (Pruett & DiFonzo, 2014) traitant d'un "think tank sur le partage du rôle parental" convoqué par l'AFCC et composé de 19 sociologues et professionnels de la santé mentale, 12 professionnels du droit, et un militant-éducateur. Le rapport avait conclu que la recherche n'avait pas permis de régler le débat, et ses rédacteurs avaient évité toute prescription concernant la durée souhaitable des gardes paternelles de nuit dans le cas des jeunes enfants.

En même temps, deux articles de revue sont parus, soutenant l'exercice des gardes paternelles de nuit au cours des trois premières années de l'enfant. Warshak (2014), publié avec le soutien de 110 psychologues du développement et professionnels de la santé mentale, affirme que la littérature et la théorie prises dans leur ensemble justifient l'exercice fréquent des gardes paternelles de nuit, ces dernières étant bénéfiques à la relation père-enfant, et sans préjudice pour la relation mère-enfant. Nielsen (2014) affirme que le débat sur les gardes paternelles de nuit n'est que le dernier exemple d'un certain militantisme, en l'occurrence celui des opposants à ces modalités de garde dans le cas des jeunes enfants, avec la mise en avant et l'interprétation biaisée d'une ou deux études dans le but d'influencer la politique.

La question des effets de la quantité de temps parental (c'est à dire la fréquence du temps parental de nuit) sur les relations parent-enfant est symptomatique d'un changement de perspective majeur. Il est courant de lire dans la littérature que "c'est la qualité—pas la quantité—de temps qui a un impact sur l'évolution de l'enfant" (Pruett et al., 2016, p. 91), et de voir des chercheurs (par ex., Adamsons & Johnson, 2013) s'attaquer à la question "épouvantail" consistant à déterminer si c'est la quantité de temps ou les relations parent-enfant qui sont les meilleurs indicateurs de l'évolution de l'enfant (Fabricius, Sokol, Diaz, & Braver, 2012, 2016). La recherche sur les gardes paternelles de nuit nous renvoie à la question plus pertinente de savoir si la quantité de temps passé permet de prédire une meilleure qualité relationnelle, laquelle permet à son tour de prédire dans les grandes lignes l'évolution de l'enfant. Cette question situe la recherche sur le temps parental dans la théorie du développement de l'enfant, au cœur de laquelle se situe la théorie de l'attachement (Fabricius, Braver, Diaz, & Velez, 2010). Cela nous permettra de comprendre et de tester l'hypothèse d'un lien de cause à effet entre la quantité de temps parental et la qualité des relations parent-enfant, et entre la qualité des relations et l'évolution à long terme. La littérature sur le rôle parental partagé a été critiquée, non sans fondement, en raison de son caractère athéorique (Irving & Benjamin, 1995; Smyth, McIntosh, Emery, & Howarth, 2016), mais en ces temps de changements sociétaux et de redéfinition des politiques, la vérification des hypothèses de modèles théoriques motivés est essentielle à la compréhension du fonctionnement de ces processus complexes. Il n'existe cependant à ce jour que trois études empiriques traitant du temps parental et des relations parent-enfant dans le cas des nourrissons et des enfants en bas âge (McIntosh, Smyth, & Kelahe, 2010, 2013; Solomon & George, 1999; Tornello et al., 2013). Il existe une autre étude (Pruett, Ebling, & Insabella, 2004) dans laquelle les relations parents-enfant n'ont pas été évaluées.

Dans la première étude (Solomon & George, 1999), les chercheurs ont évalué l'attachement d'enfants âgés de 16 mois envers chacun de leurs parents à intervalle d'un mois dans des conditions de Situation Inhabituelle [Strange Situation]. Ceux qui passaient au moins une nuit par mois avec leur père formaient le groupe avec garde de nuit et ceux dont le père bénéficiait d'au moins une visite de jour mais pas de nuit formaient le groupe sans garde de nuit. Les chercheurs avaient également inclus un groupe marié, mais les résultats significatifs résultent de la comparaison entre le groupe avec garde de nuit et le groupe sans garde de nuit, et non avec le groupe marié car cette comparaison tend à confondre les effets résultant du divorce avec les effets résultant des gardes de nuit.

La différence entre les classifications de l'Attachement pour le groupe avec garde de nuit et le groupe sans garde de nuit n'est pas marquée, qu'il s'agisse des mères ou des pères. Néanmoins, en raison d'une tendance non significative ($p = .10$) chez les mères du groupe avec garde de nuit à présenter moins d'attachements sécurisés et plus d'attachements désorganisés ou inclassables, les chercheurs ont testé deux ensembles de facteurs afin de déterminer s'ils étaient liés à

UISE NE VARIETUR

Sous le N° 869

23 OCT. 2017

l'attachement dans le groupe avec garde de nuit. Le premier ensemble concerne l'hypothèse des effets linéaires selon laquelle les effets des gardes de nuit "seraient d'autant plus prononcés que les séparations la nuit sont plus longues et/ou plus fréquentes et que ce fonctionnement est mis en place tôt" (Solomon & George, 1999, p. 5), et les tests comprenaient huit mesures (par exemple, le plus grand nombre de nuits consécutives par mois, le nombre total de nuits par mois). Les résultats n'ont pas confirmé l'hypothèse des effets linéaires. Aucune des mesures portant sur la durée, la fréquence ou l'âge du début des séparations avec le père la nuit n'étaient liées aux classifications de l'attachement envers l'un ou l'autre parent.

Le second ensemble teste l'hypothèse selon laquelle "le risque [des séparations de nuit] peut être exacerbé ou entretenu par des conditions adverses, ou... peut, dans des conditions favorables, être évité" (Solomon & George, 1999, p. 5), et tient compte de la "protection psychologique" de la mère (c'est à dire, de sa capacité à adapter le calendrier des visites aux besoins du nourrisson et à répondre aux signes de stress au cours des transitions), de la santé mentale de la mère, et de sa capacité à gérer la communication et les conflits entre les parents. Les auteurs en ont conclu que les gardes de nuit sont susceptibles de fragiliser la sécurité de l'attachement entre la mère et le nourrisson en raison de ces facteurs, auquel cas lesdits facteurs se rapportent exclusivement à l'attachement entre le nourrisson et la mère, et ce plus particulièrement dans le groupe avec gardes de nuit. Les conflits parentaux ont entraîné les effets attendus. Ce n'est que dans le groupe avec gardes de nuit que la présence d'un conflit parental plus important est corrélée à une moindre sécurité mère-enfant. La communication parentale ne présente pas de lien significatif avec l'attachement dans le groupe avec gardes de nuit ($p = .09$), bien que les moyennes pour les deux groupes se situent dans les amplitudes attendues, et tant la santé mentale de la mère que sa protection psychologique ne semblent induire de fragilisation de l'attachement en lien avec les gardes de nuit. En ce qui concerne les pères, on pourrait imaginer qu'une meilleure santé mentale, plus de communication, et moins de conflits favoriseraient des attachements sécurisés, mais ces trois facteurs n'ont pas permis de prédire un meilleur attachement au père dans le groupe avec gardes de nuit que dans le groupe sans gardes de nuit.

Pour résumer, la première étude n'apporte pas de preuves permettant d'établir de manière incontestable les effets des gardes de nuit sur l'attachement parent-nourrisson. Sur 12 analyses concernant les mères, il a été trouvé un résultat significatif (la susceptibilité aux conflits parentaux en lien avec les gardes de nuit) et deux tendances non significatives (la susceptibilité à la mauvaise communication parentale en lien avec les gardes de nuit, et un moindre nombre d'attachements sécurisés dans le groupe avec gardes de nuit). Sur 12 analyses concernant les pères, aucun effet associé aux gardes de nuit n'a été observé.

Pruett, Ebling, et Insabella (2004) ont étudié des parents ayant un enfant en bas âge (de 0 à 3 ans) ou un enfant plus âgé (de 4 à 6 ans) à l'époque du dépôt de leur requête en divorce. Les tests ont été effectués entre 15 et 18 mois plus tard. Les deux parents ont évalué les problèmes de comportement de l'enfant par le biais de neuf sous-échelles de la Liste de Contrôle du Comportement de l'Enfant [Child Behavior Checklist] (CBCL; Achenbach & Edelbrock, 1983). Les gardes de nuit ont été notées de manière dichotomique (existantes ou non existantes) car l'analyse de la fréquence n'apportait aucune autre information; ainsi, à l'instar de Solomon and George (1999) il n'existait aucune base à l'hypothèse des effets linéaires.

Après avoir contrôlé l'âge et le sexe de l'enfant et évalué le degré de conflit parental et les changements négatifs dans la relation père-enfant depuis la séparation, seule la sous-échelle des Problèmes Sociaux [Social Problems subscale] du CBCL présente un lien avec les gardes de nuit. Les pères ont indiqué que les enfants du groupe avec gardes de nuit présentent moins de problèmes de sociabilité, et ce dans les deux groupes d'âge. La sous-échelle des Problèmes Sociaux n'a été administrée qu'aux enfants âgés de 4 ans ou plus, ce qui signifie qu'elle avait probablement inclus moins de la moitié des participants du groupe le plus jeune (c'est à dire, ceux dont l'âge se situait entre 2 [1/2] et 3 ans). En conséquence, les gardes de nuit chez les enfants dont l'âge est compris entre 2 et 3 ans présentent une association significative à un bénéfice comportemental 15 à 18 mois plus tard, tandis que selon

Solomon et George (1999) elles présentent une association significative à un préjudice à l'attachement mère-nourrisson, cependant les résultats d'aucune de ces deux études n'ont été jugés concluants.

McIntosh et al. (2010, 2013) ont étudié des nourrissons (âgés entre 0 et 1 an) ainsi que des enfants âgés de 2 à 3 ans dans leur Etude Longitudinale des Enfants Australiens, en tenant compte des facteurs familiaux, du statut socio-économique, de la capacité des parents à manifester leur affection, de l'hostilité envers l'enfant, de la coopération parentale et des conflits parentaux. Les enfants ont été répartis en trois groupes ordinaux (zéro nuit avec des visites limitées à la journée, un nombre de nuits modéré et un nombre de nuits élevé). Trois groupes constituent le minimum requis pour tester l'hypothèse des effets linéaires, selon laquelle les problèmes augmentent en fonction du nombre de gardes de nuit. Si cette hypothèse est vérifiée, tel que l'indique la Figure 1a, on devrait observer une augmentation des problèmes entre le groupe zéro nuit et le groupe modéré, et une augmentation similaire entre les groupes modéré et élevé, représentée sur le graphique par une ligne plus ou moins droite. Deux types d'effets de seuil non-linéaires peuvent aussi résulter des gardes de nuit, l'un en fonction duquel seul le groupe élevé présenterait un niveau élevé de problèmes (Figure 1b) et l'autre en fonction duquel le groupe modéré et le groupe élevé présenteraient un niveau également élevé de problèmes (Figure 1c). Ces modèles non-linéaires demandent des explications particulières. Enfin, les modèles en forme de U (Figure 1d), selon lesquels le groupe zéro nuit et le groupe élevé présentent un niveau de problèmes similaire, et le groupe modéré a moins de problèmes, ne peuvent être clairement interprétés et ne peuvent être considérés à première vue comme la preuve des effets des gardes de nuit.

Les chercheurs (McIntosh et al., 2010, 2013) ont comparé le groupe modéré et le groupe élevé, mais pour des raisons restées sans explication ils n'ont pas comparé le groupe zéro nuits et le groupe modéré. Au lieu de cela ils ont effectué la comparaison du groupe zéro nuits et du groupe élevé. Ce plan d'analyse ne permet pas de tester avec clarté l'hypothèse des effets linéaires car la comparaison entre le groupe zéro nuits et le groupe modéré n'est pas effectuée ; partant, les modélisations de leurs résultats sont fondées sur le résultat des deux comparaisons effectivement menées. Par souci de cohérence avec leur rapport, j'adopte leur convention consistant à interpréter les effets sur la base de $p < .08$.

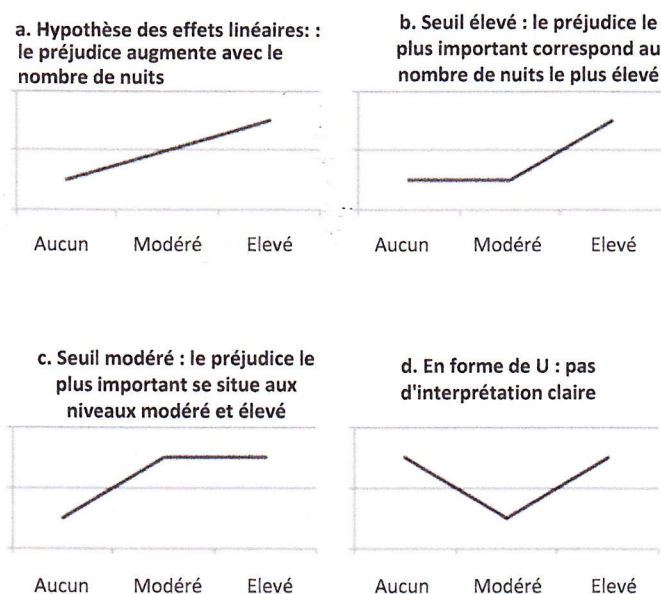


Figure 1. Quatre modèles potentiels de corrélation entre les trois niveaux de gardes de nuit (zéro, modéré, élevé) et le préjudice pour l'enfant

WISE NE VARIETUR
Sous le N° 869

Ⓟ

23 OCT. 2017

Concernant les nourrissons, aucun modèle linéaire n'a été établi. On a observé deux modèles en forme de U similaires à la Figure 1d dans lesquels le groupe zéro nuit et le groupe élevé montrent une incidence plus grande des problèmes de difficultés respiratoires et d'irritabilité que le groupe modéré. Il existe un schéma de seuil, similaire à celui de la Figure 1c, représentant la "surveillance visuelle du responsable principal," et dont les auteurs pensent qu'il indique le niveau d'anxiété concernant la disponibilité du responsable principal. Cependant, cette variable était composée de trois éléments (par exemple "Cet enfant tente-t-il d'attirer votre attention sur certains objets—juste de vous amener à regarder ces objets, pas de vous inciter à en faire quoi que ce soit?") extraits de deux sous-échelles (Regard et Communication) des Echelles de Communication et de Comportement Symbolique [Communication and Symbolic Behavior Scales] (Wetherby & Prizant, 2002). Cet instrument évalue la disposition du nourrisson à apprendre à parler. Plus les comportements mesurés dans ces deux sous-échelles sont présents chez le nourrisson, plus ce dernier est prêt à apprendre à parler. Aucun des éléments de ces deux sous-échelles, y compris les trois éléments sélectionnés, n'interroge sur l'anxiété concernant la disponibilité du responsable principal, ni ne se concentre sur des situations pouvant induire une anxiété, telles qu'une séparation. Ces trois éléments sont donc dépourvus de la moindre validité apparente (c'est à dire qu'ils n'interrogent pas directement le phénomène étudié). McIntosh et al. (2010, 2013) et McIntosh, Pruett, & Kelly, 2015 affirment sans fondement la validité apparente, et ne démontrent l'existence d'aucun des autres aspects plus rigoureux de la validité requis pour établir la validité scientifique. Les autres variables de résultat pour les enfants âgés de moins de deux ans n'ont démontré aucun lien avec les gardes de nuit.

Pour les enfants entre 2 et 3 ans, le seul modèle linéaire constaté indique que plus le nombre de gardes de nuit est élevé, plus les problèmes de persistance sont nombreux. Il a été observé un modèle de seuil similaire à la Figure 1b pour les comportements à problèmes, lequel indique que seul un nombre élevé de gardes de nuit est corrélé à un nombre élevé de problèmes de comportement. A l'inverse, les gardes de nuits sont associées à une meilleure santé, dans le sens où le groupe élevé présentait moins de problèmes respiratoires (à l'inverse de la Figure 1b) et il apparaît que les participants du groupe modéré et du groupe élevé jouissent dans l'ensemble d'une meilleure santé (inverse de la Figure 1c). Les trois autres résultats concernant les enfants de 2 à 3 ans n'indiquent pas de rapport avec les gardes de nuit.

En somme, sur 13 analyses l'une met en évidence une relation linéaire indiquant que l'augmentation du nombre de gardes de nuit est corrélée à des problèmes de persistance chez les enfants entre 2 et 3 ans; l'une indique que seul un nombre élevé de gardes de nuit est corrélé à une augmentation des problèmes de comportement chez les enfants de 2 à 3 ans; deux mettent en évidence des modèles de bénéfices non-linéaires pour la santé des enfants de 2 à 3 ans (moins de difficultés respiratoires et meilleure santé dans l'ensemble); deux mettent en évidence des modèles ambigus (en forme de U) concernant les difficultés respiratoires et l'irritabilité du nourrisson; six ne démontrent aucune association; et la seule évaluation concernant les relations mère-enfant s'est avérée non interprétable ("surveillance visuelle"). Voilà donc les résultats présentés par Nielsen (2014) comme ayant été utilisés par les détracteurs des gardes de nuit dans le cas des enfants en bas âge.

L'étude la plus récente (Tornello et al., 2013) a utilisé des données provenant de l'Etude sur les Familles Fragiles et le Bien-Etre de l'Enfant [Fragile Families and Child Well-Being Study], une longue série de données longitudinales recueillies entre 1998 et 2000 afin d'étudier les risques associés à la pauvreté dans les centres urbains, et pour laquelle un échantillonnage délibérément excessif a produit un certain type d'échantillons tendant à indiquer que la plupart des parents étaient non mariés, appartenaient à une minorité raciale ou ethnique, et avaient des revenus très modestes. L'échantillon pouvait être considéré comme idéal pour détecter les effets négatifs des gardes de nuit selon l'hypothèse de Solomon and George's (1999), qui postulent que le temps parental de nuit rend les enfants plus susceptibles aux autres facteurs de stress intra-familiaux, très présents parmi ces familles fragiles.

Suivant la méthode de McIntosh et al. (2010), les chercheurs ont établi des catégories d'enfants en les plaçant à l'âge d'1 an et de nouveau à l'âge de 3 ans dans des groupes ordinaux (aucune garde de nuit avec quelques visites de jour exclusivement, un nombre

comparé le groupe sans gardes de nuit avec les groupes modérés. Un résultat a été mesuré par la mère à l'âge de 3 ans au moyen du Questionnaire sur l'Attachement de l'Enfant en Bas Âge [Toddler Attachment Q-sort] (TAQ), une version abrégée et modifiée du formulaire d'Attachement Q [Attachment Q set] (AQS; Waters, 1995). Cette mesure est conçue pour être effectuée par des observateurs formés, et non par des parents non formés. Une évaluation globale officielle de la validité du AQS basée sur les données de 139 études sur 13.835 enfants (van IJzendoorn, Vereijken, Bakermans-Kranenburg, & Riksen-Walraven, 2004) a conclu qu'il n'est pas justifiable de faire administrer l'AQS par les mères car cette méthode ne permet pas de respecter des normes de validité acceptables, les objets des mesures n'étant pas clairs. Les doutes sur la validité des évaluations effectuées par les mères dans Tornello et al. (2013) sont renforcés par la présence d'un taux global anormalement bas (c'est à dire 25%) de réponses « [attachement] insécure », pour un échantillon recueilli dans des conditions de pauvreté. Mulligan and Flanagan (2006 ; Tableau 4) indiquent que, dans une étude représentative au niveau national sur le territoire des Etats-Unis, le pourcentage d'attachement insécure mère-enfant dans le cas des familles en-dessous du seuil de pauvreté atteint presque le double (c'est à dire 47%), et que le pourcentage au seuil de pauvreté ou au-dessus est également plus élevé (c'est à dire 36%). D'autres mesures des résultats, aux âges de 3 et 5 ans, correspondent à des évaluations de l'ajustement des enfants effectuées par les mères au moyen de sept sous-échelles du CBCL à chaque stade. Les variables de contrôle comprennent l'âge de la mère, les revenus, l'éducation, la race, la dépression, et les relations avec les pères; les qualités parentales des pères; l'âge et le sexe des enfants; et le nombre d'adultes vivant au foyer.

Concernant les évaluations TAQ effectuées par les mères à l'âge de 3 ans, on a observé pour les gardes de nuit un modèle en forme de U à l'âge de 1 an. La différence entre le nombre d'enfants placés dans la catégorie « insécure » dans le groupe sans garde de nuits ($M = .25$) et le nombre de ceux placés dans la même catégorie dans le groupe élevé (.43) n'est pas significative. La proportion dans le groupe modéré (.16) est inexplicablement basse, en particulier pour cet échantillon, et sensiblement plus basse que dans le groupe élevé. Aucune corrélation n'a été observée avec les gardes de nuit entre les âges de 1 et 3 ans. Parmi les 14 analyses de Tornello et al. (2013) sur l'ajustement des enfants à l'âge de 3 ans, et les 14 analyses à l'âge de 5 ans, il a été observé un schéma de seuil selon lequel des niveaux modérés et élevés de gardes de nuit entre les âges de 1 an et de 3 ans sont associés à un comportement plus positif à l'âge de 5 ans (à l'inverse de la Figure 1c). Comme dans le cas des études précédentes, les résultats peuvent clairement être qualifiés de contradictoires (une association bénéfique non-linéaire à l'âge de 5 ans et un modèle en forme de U à l'âge de 1 an) et limités (28 autres analyses indiquant des résultats nuls).

En somme, si l'on tient compte des quatre études on observe une association linéaire, pour laquelle un nombre plus élevé de gardes de nuit entre 2 et 3 est associé à de plus grandes difficultés de persistance, et un schéma de seuil, pour lequel seul un nombre élevé de gardes de nuit entre 2 et 3 ans est associé à d'autres problèmes comportementaux (McIntosh et al., 2010, 2013). Cependant, ce dernier résultat a été contredit par deux autres conclusions: Les enfants entre 2 et 3 ans ayant des gardes de nuit, quel que soit leur nombre, présentent moins de problèmes de socialisation (Pruett et al., 2004), et les enfants âgés de 3 ans avec un niveau modéré à élevé de gardes de nuit présentent plus de comportements positifs à l'âge de 5 ans (Tornello et al., 2013). De manière similaire, les modèles en forme de U indiquant une corrélation entre les gardes de nuit à l'âge de 1 an, les difficultés respiratoires et l'irritabilité, sont démentis par le constat des bénéfices résultant des gardes de nuit sur les difficultés respiratoires et la santé à l'âge de 2 ans (McIntosh et al., 2010, 2013). Aucune de ces conclusions ne tient compte des relations mère-enfant, paramètre sur lequel les séparations de nuit auraient dû, si l'on s'en tient à certains dogmes, avoir les conséquences les plus directes. Il n'existe que deux indications d'un préjudice porté à la relation mère-enfant, dans le cas d'associations non-linéaires obtenues par le biais de mesures dont la validité reste à démontrer (c'est à dire le schéma de seuil avec la "surveillance visuelle" de McIntosh et al., 2010, 2013, et le modèle en forme de U résultant de l'évaluation par la mère des comportements d'attachement

selon Tornello et al., 2013), et ces indications ne sont donc pas interprétables, à deux titres. La seule étude ayant utilisé le modèle de référence pour l'évaluation de l'attachement que constitue la Situation Inhabituelle [Strange Situation] dans le cas des enfants en bas âge (Solomon & George, 1999) n'a mis en évidence aucune association, pour l'un ou l'autre des parents, avec huit mesures de la durée, la fréquence, et l'âge de la mise en place des gardes de nuit. Au moins 39 autres tests dans ces études n'ont mis en évidence aucune association avec les gardes de nuit, même au niveau des tendances (i.e., $p = .10$).

En conséquence, les preuves résultant des quatre études sont limitées et contradictoires, et la comparaison systématique des différents résultats est malaisée. Ces études ont fait l'objet d'un certain nombre d'autres revues, qui sont citées par Emery et al. (2016). Dire que cette littérature empirique ne permet pas d'asseoir les bases d'une politique basée sur des preuves constitue sans doute un euphémisme, et Emery et al. (2016) sont parvenus à la même conclusion.

L'objectif de la présente étude est d'apporter une contribution à ce débat en considérant de près trois facteurs non pris en compte par les études précédentes. Premièrement, les études précédentes n'ont examiné que des associations à court terme avec les gardes de nuit. Cela constitue une difficulté lorsqu'il s'agit de distinguer les problèmes d'ajustement temporaires de changements plus durables dans le comportement de l'enfant et la qualité des relations parents-enfant. Deuxièmement, la première étude mise à part (Solomon & George, 1999), les trois études suivantes n'ont pas été centrées sur la relation père-enfant. Les avocats de l'exercice des gardes paternelles de nuit dans le cas des nourrissons et des enfants en bas âge (par ex., Warshak, 2014) font valoir qu'un tel aménagement favorise vraisemblablement l'engagement du père dans l'éducation de l'enfant et serait bénéfique à la relation père-enfant. Troisièmement, aucune des études précédentes ne s'est intéressée au temps parental exercé de jour exclusivement, bien que ceux qui préconisent de retarder la mise en place des gardes de nuit jusqu'à ce que l'enfant soit sorti de la petite enfance (par ex., Sroufe & McIntosh, 2011), affirment que de brèves visites de jour permettent au père d'acquérir les aptitudes parentales nécessaires et d'asseoir les bases d'une bonne relation père-enfant.

Afin de déterminer la qualité des relations sur le long terme, tant avec les mères qu'avec les pères, nous avons recruté des étudiants d'université dont les parents s'étaient séparés avant qu'ils n'atteignent l'âge de 3 ans et nous leur avons demandé de décrire leurs relations actuelles avec chacun de leurs parents. Pour évaluer le temps parental de jour exclusivement et le temps parental de nuit au domicile du père, nous avons également recruté leurs parents et leur avons demandé d'indiquer le temps passé dans chacun des cas au cours des trois premières années de l'enfant.

Certains (par ex., Garfinkel, McLanahan, & Wallerstein, 2004) ont fait état de préoccupations, évoquant le fait que des étudiants d'université issus de familles divorcées pourraient évoquer une image optimiste du divorce. On peut imaginer que ces étudiants, comme leurs parents, aient de bonnes dispositions pour la garde partagée, qu'ils aient été moins affectés par le divorce de leurs parents, et qu'en conséquence ils jouissent de meilleures relations parent-enfant que ce que l'on pourrait observer dans les échantillons provenant de familles n'ayant pas fait d'études universitaires. Cependant, bien qu'intuitivement plausible, ces deux présomptions ne recueillent que peu de soutien. Tout d'abord, les étudiants d'université issus de familles divorcées, comme la population générale, adhèrent de manière unanime au concept de partage du temps parental, et les différences démographiques relativement à cette adhésion sont rares parmi la population générale (Braver, Ellman, Votruba, & Fabricius, 2011; Fabricius et al., 2010; Fabricius & Hall, 2000). Deuxièmement, l'intensité et la persistance des sentiments douloureux engendrés par le divorce des parents, y compris les sentiments de perte et d'abandon et le ressentiment envers les parents sont les mêmes que les échantillons proviennent d'étudiants d'universités prestigieuses ou d'adolescents et de jeunes adultes provenant de communautés défavorisées, nombre d'entre eux ayant souffert d'un contexte familial chaotique, y compris parfois d'abus et d'extrême pauvreté (Laumann-Billings & Emery, 2000). En conséquence, les associations entre le partage du temps parental et l'ajustement final de l'enfant sont les mêmes dans le cas des échantillons de commodité (y compris les étudiants d'université) et les échantillons provenant des archives des tribunaux et des fichiers des

enfants scolarisés (Bauserman, 2002; Laumann-Billings & Emery, 2000). Mais la raison principale justifiant un échantillonnage universitaire dans le cas présent est que l'hypothèse d'un préjudice est basée sur une théorie controversée sur la biologie du nourrisson et le besoin supposé d'un responsable principal disponible à tout moment, et aucun des théoriciens de l'attachement (George, Solomon, et al., 2011; Main, Hesse, & Hesse, 2011; Sroufe & McIntosh, 2011) n'a suggéré que cette hypothèse ne devrait pas s'appliquer également aux nourrissons qui seront amenés à faire des études universitaires et à ceux qui n'en feront pas. Par conséquent, nous avons considéré que le bénéfice de l'utilisation d'étudiants d'université et de leurs parents dans cette étude (c'est à dire la capacité à étudier les associations à long terme avec des gardes de nuit mises en place à un stade précoce sans devoir attendre 20 ans avant d'obtenir des données longitudinales) compense largement toutes les réticences concernant la représentativité de l'échantillon.

Les associations entre les gardes de nuit et les relations parents-enfant pourraient être biaisées par les conflits parentaux et le niveau d'études des parents. Il est possible que les parents présentant moins de conflits et ayant un meilleur bagage assurent plus de gardes de nuit, et que leurs relations avec leurs enfants se trouvent positivement influencées par ces facteurs plutôt que par une quantité plus importante de temps parental. Pour nous permettre de contrôler la présence de ces facteurs, les parents ont aussi fait état de la fréquence des conflits parentaux avant et jusqu'à cinq ans après la séparation, ainsi que de leur niveau d'études.

Pour détecter les effets du temps parental au cours des trois premières années de l'enfant, il est nécessaire d'évaluer les effets du temps parental exercé a posteriori. Ainsi, les parents ont également fait état du temps parental avec le père entre les âges de 5 et 10 ans, et entre les âges de 10 à 15 ans. Nous avons aussi établi l'âge de l'enfant à la mise en place des gardes de nuit en demandant aux parents de nous dire s'ils avaient vécu séparés pendant une, deux ou trois des premières années de l'enfant.

Par ailleurs, nous avons étudié les effets différentiels des gardes de nuit lorsque les enfants étaient âgés de mois d'1 an et lorsqu'ils étaient âgés de 2 ans. Cela nous a permis de peser l'argument selon lequel (par ex., Sroufe & McIntosh, 2011) les gardes de nuit au cours des premiers mois de la vie, alors que les enfants sont dépourvus des aptitudes linguistiques et cognitives nécessaires pour comprendre le temps, se souvenir du passé, et anticiper les événements à venir, les rendraient plus vulnérables au stress au cours des séparations pour la nuit, et seraient la cause des perturbations les plus durables dans leurs relations avec leur mère.

Enfin, nous avons utilisé une approche décrite par Fabricius, Braver, Diaz, and Velez (2010) qui peut fournir les éléments d'information nécessaires aux décideurs, concernant le bien-fondé d'imposer aux familles le temps parental partagé alors qu'un seul parent le souhaite. Cela implique de faire une distinction entre les familles où les deux parents étaient initialement d'accord sur le principe du temps parental partagé, et dont on peut supposer qu'elles avaient adhéré à la mesure, des familles où les parents étaient en désaccord, et auxquelles le temps parental partagé avait d'une façon ou d'une autre été imposé. S'il est établi que l'imposition du temps parental partagé est bénéfique, cela justifierait une présomption réfutable en faveur de ce principe. Fabricius et al. (2012) ont appliqué cette approche aux données de l'Étude de Stanford sur la Garde Parentale [Stanford Child Custody Study] (Maccoby & Mnookin, 1992). Ils ont découvert que la grande majorité des parents exerçant le partage du temps parental avait accepté cette mesure après conciliation, évaluation des conditions de garde, décision de justice, ou imposition par un juge. Cependant, ceux ayant pratiqué le partage du temps parental avaient des années plus tard les enfants les plus équilibrés. Nous avons utilisé cette approche dans la présente étude, en demandant aux parents d'indiquer s'ils étaient en accord ou en désaccord sur le principe des gardes de nuit (par ex., "on n'a jamais pu se mettre d'accord, l'un d'entre nous a eu ce qu'il ou elle voulait en grande partie parce que l'autre a cédé," ou "la décision finale a résulté d'une mesure de conciliation, de l'évaluation des conditions de garde, de la négociation par avocats interposés, ou d'une audience").

Les étudiants ont évalué la qualité de leur relation actuelle avec chacun de leurs parents en fonction de cinq ensembles d'indicateurs. Nous avons choisi ces indicateurs parce qu'ils font en principe collectivement écho au sentiment de sécurité qui résulte du soutien

parental face aux défis et aux incertitudes du début de l'âge adulte (Arnett, 2004). Nous avons étudié la façon dont les jeunes adultes attribuent à leurs parents la responsabilité des problèmes familiaux, (Laumann-Billings & Emery, 2000), leur description de l'affection et de la présence, plus ou moins tangibles, de leurs parents (Parker, 1989), du plaisir qu'ils avaient pris à passer du temps ensemble, des liens plus ou moins étroits qui les unissaient, et nous leur avons demandé de dire quelle importance ils pensaient avoir aux yeux de chacun de leurs parents (Marshall, 2001; Marshall, 2004; Rosenberg & McCullough, 1981). La perception de l'importance que l'enfant revêt aux yeux du parent est étroitement liée à la confiance qu'il a dans le fait que ce parent sera présent lorsque l'enfant aura besoin de lui et, en conséquence, à la sécurité émotionnelle que cette relation procure à l'enfant. Il a été démontré que plus l'enfant se sent important aux yeux des parents, en particulier à ceux du père, moindre sera le risque qu'il internalise ou qu'il externalise les problèmes durant l'adolescence (Schenck et al., 2009; Suh et al., 2016).

Méthode

Participants

L'étude fait partie d'une série de projets proposés à une grande université du sud-ouest entre 2012 et 2016 pour répondre au prérequis de participation à la recherche dans le cadre de l'introduction à la psychologie. Les étudiants qui, ayant répondu aux questions de pré-sélection sur la date à laquelle les parents s'étaient séparés, semblaient éligibles, recevaient un courriel les invitant à participer à une étude portant sur "les aménagements que les parents divorcés ou séparés font pour leurs enfants." L'invitation expliquait qu'on leur demanderait de remplir un questionnaire en ligne et que l'un de leurs parents au moins aurait à répondre à un questionnaire différent. On demandait aux étudiants d'inciter leurs deux parents à y répondre.

Deux cent trente étudiants ont rempli le questionnaire, avec au moins un parent participant. Dans 167 cas seule la mère a répondu; dans 37 les deux parents ont répondu; et dans 26 cas seul le père a répondu. Les cas sélectionnés dans le but de mener des analyses corroboratives ($N = 116$) remplissaient les trois critères suivants: (a) les parents avaient indiqué s'être séparés avant que l'enfant n'atteigne l'âge de 3 ans plutôt qu'après; (b) les parents avaient indiqué que l'enfant n'avait jamais passé plus de 50% du temps parental avec le père; et (c) les parents avaient indiqué, ou bien que l'enfant avait passé du temps parental avec le père avant l'âge de 15 ans, ($N = 124$), ou bien que le père avait vécu avec la mère au cours des deux premières années de l'enfant ($N = 5$), ou encore que le père avait rempli son propre questionnaire ($N = 2$). Le critère (b) éliminait les réticences dues au caractère atypique des familles dans lesquelles la résidence principale de l'enfant était le domicile du père. Le critère (c) filtrait les cas pouvant être considérés comme des cas d'absence paternelle, à l'instar de Tornello et al. (2013), car ces situations amènent une confusion entre l'absence de gardes de nuit et l'absence du père. Lorsque les deux parents ont répondu, nous avons utilisé les réponses de la mère pour sélectionner les cas destinés aux analyses corroboratives. La moyenne de l'âge des étudiants était de 19 ans. Selon l'auto-évaluation fournie par chaque parent dont le cas avait été sélectionné pour les analyses corroboratives, le parcours éducatif de 47% des mères et 43% des pères indiquaient que ces derniers avaient, ou bien arrêté leurs études avant le lycée [high school], ou étaient titulaires d'un diplôme d'une filière technique ou professionnelle, ou encore d'un associate degree [parcours universitaire de premier cycle sur deux ans]; 28% des mères et 32% des pères étaient titulaires d'un diplôme de premier cycle universitaire; et 21% des mères et 21% des pères étaient titulaires d'un master ou d'un diplôme plus élevé. La moyenne du niveau d'études pour les deux parents était un parcours universitaire de deux ans.

Procédures

Les étudiants ont rempli un questionnaire en ligne et transmis par e-mail à leur(s) parent(s) un courrier explicatif et un exemplaire du questionnaire destiné aux parents. Les parents ont retourné le questionnaire rempli directement aux chercheurs.

Mesures

Temps parental pendant le premier âge et la petite enfance. Pour chacune des trois premières années de l'enfant (moins d'1 an, de 1 à 2 ans, et de 2 à 3 ans), si les parents ont répondu qu'ils s'étaient trouvés séparés pendant toute ou partie de cette année, il leur a été demandé de répondre aux questions suivantes (a) "Combien de jours différents l'enfant passait-il de temps, même peu (y compris les gardes de nuit) chez son père au cours d'une période type de deux semaines," et (b) "Combien de nuits l'enfant passait-il au domicile de son père pendant une période type de deux semaines?" Le nombre de gardes de nuit (b) a été soustrait du nombre de jours (a) afin d'obtenir le nombre de visites de jour. Concernant le calcul du pourcentage annuel de temps parental pour chaque année, une garde de nuit a été comptée comme un jour plein, et une visite de jour comme un demi-jour (ce qui est la méthode généralement suivie par les tribunaux compétents en matière d'affaires familiales pour déterminer les obligations alimentaires). Le nombre de visites de jour hebdomadaires (D) = (a - b)/2 puisque les indications fournies par les parents portaient sur une période moyenne de 2 semaines, le nombre de gardes de nuit hebdomadaires (O) = b/2, et le pourcentage annuel de temps passé avec le père = $(D \times 5 \times 52) + (O \times 52) / 365$.

Temps parental durant l'enfance et le début de l'adolescence. Les parents comme les étudiants ont répondu à cette question. Pour chacune des deux périodes d'âge (5 à 10 ans, et 10 à 15 ans) consigne a été donnée aux participants de considérer aménagements les plus courants pour l'enfant au cours de ces périodes, et de répondre aux questions énoncées précédemment concernant (a) les jours et (b) les gardes de nuit. Il leur a également été demandé (c) "Compte tenu des 15 semaines de vacances scolaires (Noël, 2 semaines; printemps, 1 semaine; été, 12 semaines), combien de semaines en plus ou en moins l'enfant passait-il avec son père par rapport à l'année scolaire normale?" et (d) "Dans quelle mesure le pourcentage de temps passé avec le père au cours de ces semaines de vacances était-il différent du pourcentage de temps passé selon l'horaire normalement établi?" Une garde de nuit a été comptée comme un jour plein, une visite de jour comme un demi-jour, et un jour de vacances comme un jour plein. Pendant l'année scolaire le nombre de visites de jour hebdomadaires (D) = (a - b)/2 et de gardes de nuit (O) = b/2. Le nombre de jours pleins hebdomadaires au cours des semaines de "vacances diverses" (V) = d X 7. Le pourcentage annuel de temps avec le père = $[D \times 5 \times (52 - c)] + [O \times (52 - c)] + (V \times c) / 365$.

Conflit parental. Les parents ont indiqué la fréquence de leurs conflits pour quatre périodes distinctes: (a) "Avant la séparation finale," (b) "Pendant la séparation finale," (c) "Les deux années suivantes," et (d) "Les trois années suivantes" sur un échelle de 7 points de type Likert allant de 0 (absence de conflit), à 3 (conflits occasionnels), puis 6 (conflits presque permanents), avec une option pour "pas de souvenir/non applicable." Etant donné que plusieurs parents ont répondu "pas de souvenir/non applicable" pour une ou plusieurs périodes, et que les conflits diminuent avec le temps, le score global représentant les conflits dans les analyses corroboratives est la moyenne des scores normalisés correspondant à la ou les questions, parmi les quatre énoncées, pour lesquelles une réponse avait été formulée.

Désaccord parental concernant les gardes de nuit. Les parents ont répondu à une question portant sur leur niveau de désaccord concernant les gardes de nuit durant les premiers mois de l'enfant: "Cochez la réponse qui décrit le mieux comment l'autre parent de votre enfant et vous-même avez décidé du nombre de nuits que l'enfant devrait passer au domicile de son père entre 0 et 3 ans?" (les options de réponse étaient 0 = nous étions en accord la plupart du temps, 1 = nous avions des désaccords, mais nous sommes parvenus à une solution mutuellement acceptable, 2 = nous ne nous sommes jamais mis d'accord, l'un d'entre nous a obtenu ce qu'il/elle souhaitait en grande partie parce que l'autre a cédé, 3 = la décision finale est intervenue après conciliation, évaluation des conditions de garde, négociations par avocats interposés, ou décision de justice.). Etant donné que ces quatre options de réponse ne constituent pas une échelle d'intervalle, elles ont été arbitrairement divisées en "d'accord" (options de réponse 0 et 1) et "pas d'accord" (options de réponse 2 et 3) afin d'établir un score de désaccord à utiliser dans les analyses corroboratives.

Les parents ont également répondu à une question concernant la nature de leur désaccord :

Si vous étiez en désaccord, ne fût-ce qu'au début, était-ce parce que (a) le père voulait que l'enfant passe plus de nuits à son domicile mais la mère voulait que l'enfant passe moins de nuits au domicile du père, (b) le père voulait que l'enfant passe moins de nuits à son domicile mais la mère voulait que l'enfant passe plus de nuits au domicile du père.

Niveau d'études des parents. Les parents ont indiqué leur niveau d'études au moyen d'une échelle à 13 degrés allant de (0) "n'a jamais été scolarisé," à (5) "niveau baccalauréat [high school]," puis (8) "Associate degree" [parcours universitaire de premier cycle sur deux ans]; puis (9) "diplôme universitaire de premier cycle (BS/BA [Licence Lettres ou Sciences])," et enfin (13) "MD [Docteur en médecine], JD [Docteur en droit], DO [Docteur en ostéopathie], DDS [Chirurgien dentiste], ou PhD [diplôme universitaire de troisième cycle le plus élevé]." Une distinction arbitraire concernant le niveau d'études a été établie entre les parents non titulaires d'un bachelor's degree [licence] et ceux titulaires d'un bachelor's degree.

Les étudiants ont renseigné les critères de mesure suivants

Attention parentale. La sous-échelle à 12 degrés relative à l'Attention du Parental Bonding Instrument (PBI) [Instrument de mesure du lien parental] fournit une mesure de la qualité de la relation parent-enfant. Le PBI est un instrument d'auto-évaluation dont la validité et la fiabilité ont été démontrées (Parker, 1989). Les étudiants ont indiqué si, et dans quelle mesure, chaque phrase (par ex., "S'adressait à moi d'une voix chaude et amicale," "Ne m'a pas aidé autant que j'en avais besoin") correspondait à la description de leurs " [mère/père] tel(le) que vous vous en souvenez au cours de vos 16 premières années." Les options de réponse allaient de 0 (absolument pas), 1 (pas vraiment), 2 (assez), et 3 (très exactement). Le score des réponses négatives a été inversé afin que les scores les plus élevés reflètent un niveau d'attention parentale plus élevé. Les degrés de fiabilité pour la mère (a = .94) et pour le père (a = .95) se sont avérés excellents.

Interaction parent-enfant. Cette échelle a été développée pour la présente étude et comprend trois questions visant à déterminer le désir mutuel de passer du temps ensemble et la satisfaction qui en découle. Les étudiants ont indiqué si, et dans quelle mesure, chaque phrase (par ex., "S'adressait à moi d'une voix chaude et amicale," "Ne m'a pas aidé autant que j'en avais besoin") correspondait à la description de leurs " [mère/père] tel(le) que vous vous en souvenez au cours de vos 16 premières années." "Faisait beaucoup de choses avec moi, comme travailler ensemble à des travaux manuels, faire des excursions, jouer à des jeux ou faire du sport," "Aimait beaucoup passer du temps avec moi," et "Je m'amusais toujours beaucoup lorsque je passais du temps avec [maman/ papa]." Les options de réponse sont (absolument pas), 1 (pas vraiment), 2 (assez), et 3 (très exactement). Les degrés de fiabilité pour la mère (a = .86) et pour le père (a = .88) se sont avérés excellents.

Importance. Cette échelle à 12 degrés permet d'évaluer l'importance que l'enfant pense revêtir aux yeux de ses parents (Marshall, 2001; Marshall, 2004; Rosenberg & McCullough, 1981). La fiabilité et la validité de l'échelle ont été démontrées par Schenck et al. (2009) et Suh et al. (2016), lesquels ont établi que l'importance que les adolescents pensent avoir aux yeux de leurs parents est négativement associée aux symptômes d'internalisation et d'externalisation. Les questions ont été notées sur une échelle de 5 points, 0 (parfaitement d'accord) à 4 (absolument pas d'accord). Parmi les questions on peut citer: "Mon/ma (papa/maman) m'aime beaucoup" et "Je ne suis pas si important(e) que ça pour mon/ma (papa/maman)." "Le score des questions négatives a été inversé afin que les scores les plus élevés reflètent la perception d'une plus grande importance. Les degrés de fiabilité pour la mère (a = .90) et pour le père (a = .96) se sont avérés excellents.

Ressentiment à l'égard des parents. Nous avons utilisé les échelles à 6 degrés de Ressentiment envers la Mère et de Ressentiment envers le Père de l'Echelle de Mesure des Émotions Douloureuses provoquées par le Divorce, un instrument d'auto-évaluation dont la fiabilité et la validité ont été démontrées (Laumann-Billings & Emery, 2000). Parmi les questions on peut citer "Je suis parfois en colère contre ma/mon